

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE
1^{er} AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 33
Votants : 36

L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BRÉGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAL, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BRÉGER

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°34-2015 – PISCINE - CREATION D'UN TARIF AQUAJUMP

M. Bernard AUDRAN, vice-président en charge des sports informe le conseil communautaire que les élus de la Commission Sports, proposent de développer une nouvelle activité. Après avoir mené une étude sur la pratique des complexes voisins (Vannes, Pontchâteau, Surzur et Questembert....) et écouter les attentes des usagers, 3 créneaux aquajump seraient proposés en complément des créneaux aquagym. Il est donc nécessaire de créer un nouveau tarif.

La commission Sports, lors de sa réunion du 3 février 2015, a proposé les conditions suivants :

- Adultes (+ 16 ans) : unité pour les usagers résidant sur le territoire d'ASB : 10.30 €, unité pour les usagers résidant en dehors du territoire d'ASB : 11 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **ADOPTE** ces nouveaux tarifs pour l'activité Aquajump :

- Adultes (+ 16 ans) :
 - unité pour les usagers résidant sur le territoire d'ASB : 10.30 €,
 - unité pour les usagers résidant en dehors du territoire d'ASB : 11 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/04/15
Le Président,

